

Nouméa le 30 mars 2026

Déploiement de la fibre optique : bilan 2025 et perspectives 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

En 2025, l'OPT-NC a poursuivi le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire afin d'accélérer la transition du cuivre vers le Très Haut Débit Fixe et de garantir aux Calédoniens un accès performant, stable et durable aux télécommunications

Le bilan de l'année 2025

Les zones fibrées

Une zone fibrée est une **zone raccordée au réseau fibre optique**, dans laquelle il est désormais possible de souscrire à une offre fibre Helia.

En 2025, la fibre optique a été déployée sur 13 nouvelles zones, représentant environ 1 000 accès supplémentaires désormais raccordables au réseau fibre :

- Fayaoué (Ouvéa),
- Tomo (Boulouparis),
- Ponérihouen,
- Houaïlou
- Néméara (Bourail),
- Koumac Nord,
- Poya.

Deux nouvelles communes ont vu la fibre arriver sur leur territoire :

- Ouvéa,
- Ponérihouen.

Les habitants peuvent vérifier l'éligibilité de leur logement grâce au test d'éligibilité disponible sur le site helia.nc : <https://www.helia.nc/testez-votre-eligibilite-la-fibre-optique>

Qu'est-ce que l'éligibilité ?

Un logement est éligible lorsque son **adresse** est **raccordée au réseau fibre optique OPT-NC**. Être éligible signifie qu'il est désormais **possible de souscrire à une offre fibre optique Helia**.

Les Calédoniens raccordés

Un client est considéré comme raccordé à la fibre lorsqu'il souscrit à une offre fibre Helia by OPT-NC.

En 2025, 5 824 nouvelles souscriptions fibre ont été mises en service.

Les offres fibre sont disponibles sur le site helia.nc :

- Pour la téléphonie + Internet : <https://www.helia.nc/offres-de-telephonie-fixe>
- Pour l'Internet seul : <https://www.helia.nc/internet>

Les chiffres clés de la fibre optique aujourd'hui

22

communes fibrées sur 33.

98%

des accès télécoms du territoire sont éligibles à la fibre optique.

69 151

clients ont déjà souscrit à la fibre optique.
Soit 88% des clients télécoms du territoire.

La **carte de couverture de la fibre optique** est disponible sur le site helia.nc :

<https://www.helia.nc/couverture-fibre>

Elle permet de visualiser l'état du déploiement sur l'ensemble du territoire, notamment :

- Les zones où la fibre est déjà disponible ;
- Les zones en cours de déploiement ;
- Les zones en cours d'étude.

Les perspectives pour 2026

En 2026, l'OPT-NC poursuivra le déploiement avec :

- **9 nouvelles zones fibrées** : Houaïlou (Nessakouya, Coula), Kouaoua, Sarraméa (Couli), Poindimié (Tchamba), Yaté, Thio, Maré (La Roche), Touho Centre (Maina), Hienghène.
- **L'arrivée de la fibre dans 6 nouvelles communes** : Kouaoua, Sarraméa, Yaté, Thio, Touho et Hienghène.
- **Entre 3 000 et 5 000 nouveaux accès fibre** supplémentaires.

À l'issue de ces déploiements, entre 91 % et 94 % des accès télécoms du territoire seront effectivement raccordés à la fibre optique, contre 88 % aujourd'hui.

Un engagement durable pour la Nouvelle-Calédonie

Le déploiement de la fibre optique constitue un projet structurant pour la Nouvelle-Calédonie. Il contribue à réduire les inégalités d'accès au numérique, renforcer l'attractivité des communes et accompagner les usages des particuliers, des entreprises et des services publics.

« Il ne s'agit pas uniquement d'une évolution technologique, mais d'un levier essentiel pour accompagner les usages numériques des familles, des entreprises et des services publics. Notre ambition est claire : garantir un accès performant et équitable au Très Haut Débit Fixe sur l'ensemble du territoire. »

Olivier AMAT – Directeur des Télécommunications de l'OPT-NC

Grâce à l'engagement de ses équipes, l'OPT-NC poursuit la modernisation du réseau fixe pour garantir une connectivité performante, durable et accessible à tous les Calédoniens.

L'arrêt du cuivre s'accélère

En parallèle, l'OPT-NC poursuit l'arrêt progressif du réseau cuivre, dans une logique de modernisation et d'optimisation des infrastructures télécoms du territoire.

Maintenir deux technologies en parallèle n'est ni viable techniquement ni soutenable économiquement.

- En 2025, Pouembout est devenue la première commune entièrement passée à la fibre : 100 % des clients sont désormais raccordés.
- En 2026, Moindou sera la prochaine commune concernée par l'arrêt complet du cuivre.

L'objectif est clair : 100 % du réseau cuivre arrêté d'ici fin 2027.

Les clients éligibles qui n'ont pas encore migré vers la fibre sont invités à le faire dès maintenant.

Pour les situations particulières (accès techniques complexes, contraintes d'infrastructure privée...), les équipes sont là pour accompagner chaque client vers la solution qui lui correspond.

Les clients peuvent contacter le 1000 (appel gratuit) pour être accompagnés.

RAPPEL : Qu'est-ce que la fibre optique ?

La fibre optique est un fil ultra-fin en verre ou en plastique permettant de transmettre les données à la vitesse de la lumière.

Contrairement à l'ADSL, cette technologie offre une connexion beaucoup plus rapide, plus stable et sans perte de signal, même sur de longues distances.

Les usages numériques évoluent rapidement : télétravail, streaming, réseaux sociaux, services en ligne, outils professionnels... La consommation de données augmente chaque année en Nouvelle-Calédonie.

Le réseau OPT-NC doit évoluer avec ces nouveaux besoins.

C'est pourquoi, depuis près de 10 ans, l'Office déploie la fibre sur l'ensemble du territoire.

RAPPEL : Les avantages de la fibre optique

Pour les clients

- Une vitesse pouvant atteindre 1 Gb/s, soit jusqu'à 16 fois plus rapide que l'ADSL ;
- Une connexion plus stable, sans coupures ni pertes de débit liée à la distance du logement ;
- Un réseau plus résistant aux intempéries et aux interférences ;

- Une meilleure expérience pour le télétravail, le streaming, le gaming et les usages professionnels.

Pour l'OPT-NC

- Une meilleure efficacité énergétique ;
- Une modernisation complète des infrastructures télécoms pour accompagner durablement la transition numérique du territoire et l'évolution des usages des Calédoniens.

LEXIQUE

Zone fibrée

Une zone fibrée est une zone raccordée au réseau fibre optique OPNC dans laquelle il est possible de souscrire à une offre fibre Helia.

Éligibilité

Un logement est dit éligible lorsque son adresse est raccordée au réseau fibre optique OPT-NC. Être éligible signifie qu'il est possible de souscrire à une offre fibre optique Helia.

Client raccordé

Un client est considéré comme raccordé à la fibre lorsqu'il a souscrit à une offre fibre Helia et que son installation est activée.

Contacts presse

Camille DUMARTY

Direction générale

82.77.67_ camille.dumarty@opt.nc

Audrey DANTIN

Direction des télécommunications

84.07.75_ audrey.dantin@opt.nc